



## Conseil économique et social

Distr. générale  
15 septembre 2014  
Français  
Original : anglais

---

### Session de fond de 2014

Débat consacré aux affaires humanitaires

#### Compte rendu analytique de la 29<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le 25 juin 2014, à 15 heures

*Président* : M. Dabbashi (Vice-Président)..... (Libye)

### Sommaire

Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe  
(*suite*)

Déclaration finale de la Sous-Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires  
et Coordinatrice des secours d'urgence

Déclaration finale du Président

Clôture du débat

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents ([srcorrections@un.org](mailto:srcorrections@un.org)).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).

14-56337X (F)



Merci de recycler 



*En l'absence de M. Sajdik (Autriche), M. Dabbashi (Libye), Vice-Président, préside la séance*

*La séance est ouverte à 15 h 5.*

**Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe (suite)** (A/69/80-E/2014/68 et E/2014/L.18)

1. **M. Bishnoi** (Inde) souligne que le rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies (A/69/80-E/2014/68) montre clairement que, malgré la période de temps considérable qui s'est écoulée depuis l'adoption de la résolution 46/182 de l'Assemblée générale, de graves problèmes humanitaires perdurent. Selon l'Observatoire des situations de déplacement interne, à la fin de 2013, un nombre record de personnes se trouvaient déplacées dans leur propre pays suite à un conflit armé. Près de la moitié de toutes les catastrophes naturelles ont frappé le continent indien, où vivaient 90 % des personnes qui ont perdu la vie. Un million de personnes sont confrontées à une insécurité alimentaire aiguë au Soudan du Sud, où, malheureusement, sept soldats de la paix de nationalité indienne ont trouvé la mort en 2013. On compte près de 3 millions de personnes déplacées à l'intérieur de la République démocratique du Congo.

2. Les principes directeurs annexés à la résolution 46/182 de l'Assemblée générale rappellent que l'aide humanitaire doit être fournie conformément aux principes d'humanité, de neutralité et d'impartialité; dans le plein respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'unité nationale des États, et seulement avec le consentement du pays touché. M. Bishnoi signale que, selon son pays, il n'y a pas de « stratégie de sortie » s'agissant des efforts humanitaires à accomplir dans l'Afghanistan voisin. L'Inde est également disposée à soutenir les efforts à mener pour pallier l'insuffisance des données et des échanges d'informations mentionnée dans le rapport du Secrétaire général.

3. Du fait de sa grande masse terrestre et de son importante population, l'Inde est particulièrement exposée aux catastrophes naturelles, comme les inondations, les cyclones et les glissements de terrain. L'action précoce engagée avant l'arrivée du cyclone Phalin en octobre 2013 a permis d'éviter une catastrophe majeure et a montré l'intérêt d'une gestion

efficace des risques. L'Inde est prête à partager son expérience dans ce domaine avec d'autres pays intéressés. Malgré des contraintes de ressources, elle a versé une contribution de 500 000 dollars à Sainte-Lucie et à Saint-Vincent-et-les Grenadines et de 300 000 dollars au Commonwealth de la Dominique en vue de financer des opérations de secours au lendemain des crues soudaines qui ont frappé ces îles en décembre 2013, et elle reste pleinement impliquée dans les efforts de secours humanitaire de l'Organisation des Nations Unies.

4. **M. De Lara Rangel** (Observateur du Mexique) note qu'alors que l'Organisation des Nations Unies doit continuer de jouer un rôle de premier plan dans la coordination de l'aide d'urgence, cette mission est rendue de plus en plus complexe par l'instabilité des conditions et l'insuffisance des ressources et appelle davantage de collaboration et d'ouverture de la part des acteurs traditionnels et non traditionnels. Les préparatifs du Sommet mondial sur l'aide humanitaire doivent être mis à profit pour définir un modèle de coordination répondant aux besoins des victimes de conflits, de violences armées ou de catastrophes et intégrant également des mesures de prévention. Les études ont montré que, jusqu'ici, l'équilibre nécessaire entre mesures préventives et mesures correctrices n'a pas encore été trouvé. Tout comme il ne saurait y avoir de coordination sans prévention, il ne saurait y avoir de prévention sans développement dans le cadre d'un modèle assurant la participation des communautés locales à la prise de décisions. Cette participation est aussi essentielle que l'innovation dans la gestion de la technologie et de l'information. La pleine coopération de tous les acteurs est le seul moyen d'assurer le succès des actions de redressement après une catastrophe. En outre, l'expérience du Mexique a montré que des partenariats stratégiques avec le secteur social, les milieux scientifiques et le monde des entreprises, entre autres, permettent de catalyser dans nombre de cas l'action gouvernementale.

5. La crise humanitaire provoquée par la situation en République arabe syrienne est inacceptable et il est clair que nous ne pouvons continuer d'y faire face comme nous le faisons actuellement. Les délibérations que la communauté internationale consacrera en 2015 aux processus de développement et de réduction des risques de catastrophe, qui tout en étant différents restent complémentaires, contribueront aux préparatifs du Sommet mondial sur l'aide humanitaire de 2016. La

gestion des crises ne saurait être dissociée du développement des communautés aidées. S'étant prononcé à plusieurs reprises pour un processus ouvert et inclusif pour définir le modèle de coordination qu'exige le contexte actuel, le Mexique réaffirme sa détermination à œuvrer pour trouver une solution aux crises humanitaires en cours et empêcher que d'autres n'apparaissent au moyen des mécanismes qui existent au sein de l'Organisation et des instruments prévus par la Charte et le droit international.

6. **M. Cardì** (Italie) signale que son pays appuie sans réserve les initiatives visant à promouvoir une plus grande inclusivité, améliorer la capacité de réaction et renforcer la prévention des crises dans le cadre d'une approche plus intégrée de la protection. L'Italie a mobilisé des ressources importantes pour les crises en République arabe syrienne, au Soudan du Sud et en République centrafricaine, et elle encourage l'échange des meilleures pratiques afin d'accroître l'efficacité de l'aide grâce à la gestion axée sur les résultats. Elle est profondément préoccupée par les violations du principe d'accès humanitaire et œuvre en faveur du plein respect du droit international humanitaire, non seulement par les États mais aussi par les acteurs non étatiques. Elle est également impliquée dans des activités humanitaires au niveau européen et, à partir de juillet 2014, dirigera le Groupe de travail du Conseil de l'Europe sur l'aide humanitaire et l'aide alimentaire (COHAFA); à ce titre, l'Italie a l'intention d'accorder un rang élevé de priorité à la protection indispensable des groupes vulnérables, notamment les femmes, les enfants et les personnes handicapées. Elle accordera également une place centrale à la protection civile, qui servira de cadre pour tester les nouvelles technologies de réduction des risques associés aux événements météorologiques extrêmes. La délégation italienne continuera à suivre le processus préparatoire du Sommet mondial sur l'aide humanitaire devant se tenir en 2016.

7. **M<sup>me</sup> Mørch Smith** (Observatrice de la Norvège) indique que les besoins financiers dans le domaine humanitaire seront plus élevés en 2014 qu'ils ne l'ont jamais été. La Norvège continuera d'être un bailleur de fond majeur mais les besoins ne seront pas satisfaits sans une augmentation des financements d'une base élargie de donateurs. Les coûts pourraient être réduits si les principes d'accès humanitaire et de sécurité du personnel humanitaire étaient mieux respectés. Les gouvernements qui n'ont pas la capacité de protéger et

d'aider leurs propres populations pendant les crises humanitaires ont le devoir et la responsabilité de faciliter l'accès de l'aide internationale. Or, des centaines de milliers de civils ne peuvent accéder à des soins de santé dans de nombreuses zones de conflit, alors qu'en République arabe syrienne le blocage des fournitures médicales a été utilisé à des fins stratégiques et les travailleurs sanitaires, les ambulances et les hôpitaux ont été délibérément attaqués

8. La Coalition mondiale pour la protection de l'éducation contre les attaques a fait état d'attaques contre des milliers d'écoliers, d'étudiants, d'enseignants et d'établissements scolaires au cours de la période 2009-2013, et a rédigé les Lignes directrices de Lucens, qui ont pour but d'amener les États et les acteurs non étatiques à s'engager à s'abstenir de toute utilisation militaire des écoles, même en période de conflit armé. Il est également important d'intégrer une démarche soucieuse d'égalité des sexes dans l'aide humanitaire, notamment pour assurer des soins de santé sexuelle et génésique aux femmes et aux filles. Les capacités des acteurs humanitaires doivent être accrues grâce à un meilleur accès et une protection plus efficace; une plus large base de donateurs et l'élimination des obstacles bureaucratiques; ainsi que des partenariats plus solides et des engagements d'investissement à long terme dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe et du renforcement de la résilience.

9. **M. Jaafari** (Observateur de la République arabe syrienne) fait observer que, malheureusement, s'agissant de la crise qui sévit dans son pays, les déclarations et les actions de certains États donnent l'impression qu'ils ne sont pas intéressés par la recherche d'une solution et même que certains d'entre eux sont directement impliqués dans l'exacerbation des facteurs favorisant le terrorisme dans les pays du Moyen-Orient et de l'Afrique. Outre la fourniture d'une aide pour atténuer les crises humanitaires, il faut également s'attaquer aux causes profondes du conflit et notamment le terrorisme, dont curieusement il n'est pas fait mention dans les déclarations des représentants, alors même que certains de leurs gouvernements ont fait part de leur inquiétude générale face au départ de plusieurs de leurs citoyens pour rejoindre des groupes terroristes en République arabe syrienne et en Iraq. M. Jaafari se demande si les pays qui se sont récemment rencontrés pour discuter de ce

qu'ils appellent les « combattants étrangers de retour de Syrie » ont présenté les résultats de leur réunion à l'un des comités de lutte contre le terrorisme du Conseil de sécurité.

10. Les sanctions unilatérales visant à faire pression sur le Gouvernement syrien n'ont servi qu'à aggraver la situation humanitaire. En outre, les parties donatrices n'ont contribué qu'à un quart des financements nécessaires pour la réalisation du Plan national de réponse et d'assistance humanitaire pour la Syrie de 2014. Les tentatives faites pour rejeter la faute sur la République arabe syrienne ne servent qu'à détourner l'attention de l'action menée par certains pays pour perpétuer la crise, alors même qu'ils font semblant de pleurer les victimes. M. Jaafari est particulièrement troublé par la déclaration du représentant du Canada, dont il aurait espéré entendre des propos reflétant le respect du droit international et de la souveraineté des États, ainsi qu'un engagement à empêcher l'exportation de terroristes vers la Syrie.

11. **M. Hilale** (Observateur du Maroc) considère que le très grand nombre d'individus nécessitant une aide humanitaire interpelle la conscience collective et met à l'épreuve le devoir de solidarité de la communauté internationale. Parmi les personnes déplacées, se trouvent beaucoup de femmes et d'enfants qui, dépourvus de documents d'enregistrement, n'ont pas accès aux services de santé et d'éducation. Les États assument la responsabilité première de garantir la sécurité et le bien-être des populations se trouvant sur leurs territoires et, lorsqu'ils ne sont pas en mesure de le faire, il leur appartient d'assurer un accès sans entrave de l'aide humanitaire à ces populations. Les États doivent s'abstenir de toute instrumentalisation politique des souffrances des populations vulnérables et assumer pleinement leurs engagements découlant de la Convention de 1951 et de son Protocole de 1967 relatifs au statut des réfugiés.

12. La délégation marocaine appuie le mandat du Coordonnateur régional des secours humanitaires pour le Sahel visant à favoriser une approche fondée sur la résilience et la transition à long terme vers le développement, notamment au moyen du renforcement des partenariats entre les gouvernements, les intervenants humanitaires, les acteurs de développement et les autres parties prenantes. La prise de décision ne peut être efficace en l'absence de données et d'informations vérifiées, actualisées et adaptées aux besoins des populations touchées. La

délégation marocaine se félicite de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide internationale lancée par le Secrétaire général ainsi que des recommandations contenues dans son rapport, notamment celles visant à faciliter l'accès des organismes humanitaires aux populations touchées et la prestation d'une aide efficace et transparente, fondée sur une évaluation des besoins spécifiques de ces populations.

13. **M. Maksimychev** (Fédération de Russie) est d'avis que l'aide humanitaire doit être fournie conformément aux principes directeurs énoncés dans l'annexe à la résolution 46/182 de l'Assemblée générale et que les États doivent respecter le symbole que représente le drapeau des Nations Unies, censé garantir une protection. La délégation russe appuie les efforts de réforme de la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordonnatrice des secours d'urgence et espère que les préparatifs du Sommet mondial sur l'aide humanitaire, qui se tiendra à Istanbul en 2016, seront ouverts, transparents et inclusifs.

14. M. Maksimychev exprime son soutien aux efforts visant à renforcer les capacités humanitaires aux niveaux national et local, y compris la mise en place de systèmes d'alerte rapide. Il est essentiel de rappeler le principe selon lequel c'est l'État touché qui est responsable au premier chef de l'initiative, de l'organisation, de la coordination et de la mise en œuvre de l'aide humanitaire sur son territoire. Malheureusement, le rapport du Secrétaire général reflète, semble-t-il, la tendance récente à l'instrumentalisation politique des questions humanitaires, notamment en faisant état de l'utilisation d'armes explosives dans des zones peuplées, question qui ne relève pas du mandat du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Si de telles questions viennent sur le tapis, il faudra également discuter de l'utilisation de drones contre des populations civiles. Les sanctions économiques unilatérales constituent une violation des principes d'humanité, de neutralité et d'impartialité.

15. Son aide bilatérale et multilatérale s'est chiffrée à 50 millions de dollars des États-Unis en 2013 et la Fédération de Russie continuera de verser des contributions annuelles au Bureau de la coordination des affaires humanitaires et au Fonds central pour les interventions d'urgence.

16. **M<sup>me</sup> Gebremedhin** (Observatrice de la Finlande) indique que sa délégation est préoccupée par le sort réservé aux plus vulnérables dans les situations d'urgence et de conflit, notamment les femmes et les filles et les personnes handicapées, dont les besoins particuliers sont souvent négligés. Des représentants de tous les groupes concernés doivent être impliqués dans la prise de décisions sur les modalités d'acheminement de l'aide humanitaire. En outre, le système humanitaire n'a toujours pas intégré les préoccupations environnementales dans ses interventions. M<sup>me</sup> Gebremedhin espère que les organismes et les donateurs auront à cœur de se conformer aux recommandations formulées dans l'étude sur l'environnement et l'action humanitaire, qui a été parrainée par son pays et élaborée conjointement par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Cette étude a été présentée lors d'un événement tenu en marge de la session en cours, et la Finlande encourage également la prise en compte des questions d'environnement en tant que coprésident, avec le Mexique, de l'initiative Good Humanitarian Donorship.

17. La délégation finlandaise se félicite de l'amélioration de la réponse de l'ensemble du système au travers du programme de transformation du Comité permanent interorganisations. La note conjointe HCR-OCHA sur la coordination des situations mixtes dans la pratique est un bon exemple de collaboration entre organisations, mais le travail doit se poursuivre sur tous les piliers du programme de transformation. La représentante de la Finlande encourage donc le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et les organismes chefs de file dans les différents domaines à continuer de rendre compte des réalisations et des enjeux. Elle incite également les organisations humanitaires à continuer de travailler avec les gouvernements de façon à redoubler d'efforts face aux vulnérabilités et risques humanitaires sous-jacents, en mettant en œuvre des stratégies commune de gestion des risques et de résilience. M<sup>me</sup> Gebremedhin est heureuse d'annoncer que la Finlande a été invitée par la Hongrie à coorganiser la consultation régionale européenne pour préparer le Sommet mondial sur l'aide humanitaire.

18. **M. Milubi** (Afrique du Sud) estime que, face à des crises humanitaires touchant des millions de personnes de par le monde, il est impératif de

s'entendre sur un cadre pour garantir l'efficacité, réduire la vulnérabilité et gérer les risques. Une coordination au niveau international aiderait les gouvernements à répondre aux besoins humanitaires spécifiques et uniques et à renforcer les relations entre les États et les acteurs non étatiques, y compris le secteur privé et les institutions financières, et se traduirait par une amélioration de l'inclusivité, de la coordination et de l'interopérabilité. Il importe de garder à l'esprit les causes profondes des crises et les contraintes auxquelles font face les gouvernements et les acteurs humanitaires dans leurs efforts d'atténuation. M. Milubi exprime sa profonde préoccupation face à l'insuffisance des réponses touchant les groupes vulnérables, notamment les femmes et les enfants.

19. Le continent africain est particulièrement exposé aux inondations, à la sécheresse, aux maladies, à l'insécurité alimentaire et énergétique et aux turbulences politiques. Les situations d'urgence créées par l'homme posent une série de problèmes particuliers appelant de nouvelles approches pour gérer un éventail plus large de menaces interdépendantes. Il importe notamment de lutter sans relâche contre les violences de caractère sexiste et les autres formes d'exploitation subies par les femmes et les filles. Exprimant sa gratitude à la communauté internationale et aux donateurs, M. Milubi souligne que son pays s'emploiera à renforcer le niveau de sa contribution dès que l'Agence sud-africaine de partenariat pour le développement sera devenue pleinement opérationnelle.

20. **M. Talavera** (Observateur de l'Espagne) considère que la planification en prévision des catastrophes est cruciale dans les zones vulnérables, même pendant les périodes où il n'y a pas de crise humanitaire. Les dispositifs d'alerte rapide, le prépositionnement des fournitures et les activités de formation doivent être maintenus en permanence.

21. Les populations locales doivent être dotées des moyens de résister et de répondre aux situations d'urgence. Une approche de renforcement de la résilience implique la participation des institutions locales, comme les centres de santé, ainsi que le développement des capacités de la société civile et des organisations communautaires et des administrations locales. Les gouvernements des États sujets à des catastrophes naturelles ou abritant des populations vulnérables doivent prendre en charge la définition de

politiques publiques et la promotion de programmes de gestion des risques de catastrophe, avec le soutien de la communauté internationale.

22. L'efficacité de l'aide humanitaire et la responsabilité à l'égard des bénéficiaires sont des questions sur lesquelles il faut encore travailler. Malgré le Humanitarian Accountability Partnership, l'accès à des informations intelligibles et à des mécanismes de plaintes est limité. L'Espagne souscrit au projet de mise au point d'un cadre d'indicateurs de résultats pour mesurer la performance des programmes humanitaires en termes de sécurité, d'accès, de qualité et de prévisibilité du financement. Un tel cadre permettrait d'alléger la charge que représente l'établissement de rapports et permettrait d'assurer un suivi intelligent de l'utilisation des ressources ainsi que la transmission des informations au public.

23. Le secteur humanitaire doit être plus ouvert à l'utilisation de méthodes et d'outils novateurs et à l'établissement de partenariats avec les instituts de recherche, les entreprises et le marché « civil ». Ces partenariats doivent tirer parti des avantages comparatifs de toutes les parties prenantes et impliquer celles-ci dans toutes les étapes du processus – depuis l'identification des problèmes et des enjeux jusqu'à la définition des solutions. L'ouverture et l'inclusivité devront aussi être des éléments essentiels des débats qui se tiendront lors du Sommet mondial sur l'aide humanitaire de 2016.

24. **M. Kogda** (Burkina Faso) fait savoir que sa délégation souhaite appeler tout particulièrement l'attention sur la situation humanitaire dans le Sahel, toujours marquée par l'insécurité alimentaire qui, malgré les excédents céréaliers enregistrés dans la plupart des pays de la région, laisse encore des millions de personnes dans un environnement de vulnérabilité chronique. Cette situation reste aggravée par la présence de plus de 100 000 réfugiés maliens dans les pays voisins.

25. M. Kogda se félicite du plan d'action quinquennal mis en place par le Secrétaire général ainsi que du programme de transformation du Comité permanent interorganisations, qui permet aux organismes humanitaires de prendre les mesures visant à renforcer l'efficacité et transparence de leurs actions. Il souhaite également que les fonds de financement communs implantés dans les pays continuent de bénéficier du soutien des États Membres donateurs et

du secteur privé, afin d'aider à la mise en œuvre des différents programmes aux niveaux local, régional et international. Le Burkina Faso a mis en place une institution publique à vocation humanitaire, dénommée « Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation », dont le rôle primordial consiste à élaborer des stratégies pour la prévention et la réduction des effets des catastrophes. Chaque année, le Burkina Faso alloue des ressources financières destinées à constituer des stocks de vivres et de matériels de survie afin de répondre aux crises alimentaires et aux besoins des réfugiés maliens présents sur son territoire, 3 millions de dollars ayant été consacrés à ces derniers en 2014.

26. L'efficacité de l'assistance humanitaire dépend de la coordination entre toutes les parties concernées. La délégation du Burkina Faso se réjouit de l'occasion qui sera donnée à la communauté internationale de définir un programme humanitaire mondial pour l'avenir lors du Sommet mondial sur l'aide humanitaire prévu pour 2016 à Istanbul.

27. **M. Yoshikawa** (Japon) considère qu'avec les crises de niveau 3 en cours en République arabe syrienne, au Soudan du Sud et en République centrafricaine, les appels d'aide humanitaire concernent des montants de plus en plus élevés. Or, en 2013, seulement 10 donateurs, y compris son pays, ont fourni plus de 75 % de l'ensemble des financements requis dans ce domaine. Il est urgent de réformer les mécanismes de mise en œuvre de l'aide humanitaire internationale. Le Japon et l'Indonésie accueilleront ensemble la Consultation régionale pour l'Asie du Nord et du Sud-Est dans le cadre des préparatifs du Sommet mondial sur l'aide humanitaire. Le Japon a également l'intention de prendre part aux discussions de fond sur les quatre thèmes du Sommet, en accordant une attention particulière à la problématique hommes femmes en tant que question pluridisciplinaire.

28. Durant le débat en cours, le Japon projettera un documentaire sur le tremblement de terre de mars 2011, intitulé « Disaster Big Data: Saving Lives through Information ».

29. **M. McLay** (Nouvelle-Zélande) indique que son pays appuie le programme de transformation du Comité permanent interorganisations et reconnaît également la nécessité pour les pays de poursuivre leurs efforts pour garantir l'efficacité du système humanitaire multilatéral. La Nouvelle-Zélande joue un

rôle de premier plan dans la fourniture de l'aide humanitaire après les catastrophes qui ont frappé la région du Pacifique, dont plus récemment les graves inondations survenues dans les îles Salomon. Elle appuie également les initiatives régionales en Asie, comme l'Accord de l'ASEAN sur la gestion des catastrophes et les interventions d'urgence.

30. La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour aider les civils dont la vie est menacée par l'aggravation des conflits en Iraq, en République arabe syrienne, au Soudan du Sud, en République centrafricaine, au Mali et en République démocratique du Congo. Pour être efficace, l'action humanitaire doit respecter les principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance. Les acteurs humanitaires doivent également avoir accès sans délai indu à ceux qui ont besoin de leur aide et ils doivent être protégés quand ils font leur travail. Les événements récents en République arabe syrienne sont un exemple frappant de ce qui se passe lorsque l'accès est entravé et soulignent l'importance d'une action rapide pour faire face à la crise en cours en Iraq. Une aide humanitaire efficace est le test ultime de la crédibilité du système des Nations Unies. Le Sommet mondial sur l'aide humanitaire qui se tiendra à Istanbul sera l'occasion de jeter les bases des activités futures, notamment en mettant encore plus l'accent sur la réduction de la vulnérabilité et la promotion de la prévention.

31. **M. Boukadoum** (Observateur de l'Algérie) fait savoir que sa délégation tient à souligner le rôle primordial joué par l'État concerné dans l'initiative, l'organisation, la coordination et la mise en œuvre de l'aide humanitaire. La coopération en la matière doit se conformer aux principes directeurs énoncés dans l'annexe à la résolution 46/182 de l'Assemblée générale, notamment les principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et de respect de la souveraineté des pays bénéficiaires. Le renforcement des capacités nationales et le développement de la planification locale sont indispensables à la réalisation des objectifs humanitaires et de développement. Le système des Nations Unies et la communauté internationale doivent aider les pays en développement à renforcer leurs capacités humanitaires grâce à des financements et au transfert d'expertise et de technologie. Le financement de l'aide humanitaire pourrait être amélioré en renforçant les partenariats et les mécanismes financiers établis à cette fin.

32. La délégation algérienne voudrait aussi insister sur l'importance du renforcement de la coordination entre les acteurs humanitaires et de développement, et exprimer son soutien aux recommandations du Secrétaire général concernant l'intégration de la gestion des risques dans les plans nationaux de développement. L'Algérie est prête à participer aux consultations régionales en cours dans le cadre des préparatifs du Sommet mondial sur l'aide humanitaire qui se tiendra à Istanbul en 2016.

33. **M. Versegi** (Observateur de l'Australie) estime que les membres de la communauté internationale ont une responsabilité partagée dans la fourniture d'une aide humanitaire à ceux qui en ont besoin, alors que, face à l'ampleur sans précédent des conflits, des persécutions, des sécheresses et des catastrophes dans le monde, le statu quo n'est plus une option. Une réforme du système humanitaire est nécessaire afin de renforcer la résilience et la préparation et d'établir de nouveaux partenariats, y compris avec le secteur privé.

34. L'Australie appuie le programme de transformation et estime que le Sommet mondial sur l'aide humanitaire sera l'occasion pour les donateurs, la société civile, le secteur privé et les communautés touchées de remodeler le système humanitaire. En tant que membre du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, elle estime que les investissements dans la réduction et l'atténuation des risques humanitaires sont des investissements dans le développement. M. Versegi souligne l'importance de la coopération avec les partenaires régionaux et nationaux afin d'assurer l'appropriation des stratégies de résilience et la prise en compte des besoins des femmes, des enfants et des personnes souffrant d'un handicap à tous les stades des interventions d'aide humanitaire.

35. L'Australie respecte les principes de neutralité, d'impartialité et d'indépendance, mais est profondément préoccupée par les obstacles qui sont dressés, en particulier par le Gouvernement de la République arabe syrienne, à l'acheminement par les acteurs humanitaires de matériels de secours essentiels, notamment les équipements médicaux. Toutes les parties au conflit sont tenues de respecter le droit international humanitaire.

36. **M<sup>me</sup> Pérez Álvarez** (Cuba) est d'avis que l'aide humanitaire doit être fournie dans le respect des principes directeurs énoncés dans la résolution 46/182,

et seulement à la demande et avec le consentement des États en ayant besoin. La Charte des Nations Unies doit être respectée et ses buts et ses principes ne peuvent être ni dénaturés ni assujettis à des conditions lorsqu'une aide est fournie. Cuba refuse d'approuver des concepts qui ne sont pas préalablement convenus afin de justifier des actions qui violent les principes de souveraineté, d'intégrité territoriale et de non-ingérence dans les affaires intérieures des États. En plus des pertes en vies humaines et des dégâts matériels causés par les catastrophes naturelles, les catastrophes d'origine humaine – conséquence directe d'un ordre économique international injuste – placent des milliards de personnes en situation de vulnérabilité. Il appartient donc au système des Nations Unies et à la communauté internationale dans son ensemble d'aider les pays en développement à améliorer leur capacité d'intervention en cas de catastrophe. Les pays développés doivent se conformer à leurs obligations en matière d'aide publique au développement. Ils doivent continuer de renforcer la capacité institutionnelle et humanitaire sur le terrain et permettre aux pays en développement d'avoir plus largement accès aux nouvelles technologies, à des ressources financières et au savoir-faire scientifique et technique.

37. Grâce à l'action déterminante menée par son gouvernement, Cuba a considérablement progressé dans la réalisation de plusieurs des objectifs du Plan d'action de Hyogo. Plusieurs mécanismes ont été mis en œuvre, y compris un système de défense civile doté de toutes les ressources nécessaires à la protection des citoyens, des biens et des infrastructures. Des cadres de réduction des risques ont été mis en place et des évaluations des risques de catastrophe ainsi que des études d'impact sur l'environnement ont été réalisées. Les pouvoirs publics mettent aussi en place un programme national de communication pour la prévention des catastrophes, qui vise à construire une culture de la résilience adaptée aux spécificités locales. Convaincus que la prévention des dangers est la clef du succès, ils ont établi des réseaux thématiques couvrant la météorologie, l'hydrologie, l'océanographie et divers autres domaines climatiques et géologiques.

38. Cuba continue de participer activement aux conférences internationales et régionales sur la réduction des risques de catastrophe et, compte tenu de l'importance du transfert de technologie et du financement du développement, réaffirme sa volonté de partager les données d'expérience qu'elle a accumulées

avec tous les pays qui demandent de l'aide. Son corps de médecins spécialisés dans le traitement des victimes de catastrophes et d'épidémies est déjà déployé et a installé des hôpitaux de campagne dans plusieurs zones sinistrées, toujours à la demande et avec l'autorisation des pays concernés. Cuba a également établi des relations bilatérales dans la région afin de mettre en place des systèmes d'alerte rapide.

39. **M<sup>me</sup> Cousens** (États-Unis d'Amérique) signale que les États-Unis, aussi, s'inquiètent de l'ampleur et de la complexité grandissantes des crises humanitaires majeures. Ils appuient sans réserve le programme de transformation du Comité permanent interorganisations et conviennent que le Sommet mondial sur l'aide humanitaire de 2016 offrira une occasion importante de renforcer les partenariats et d'améliorer l'action humanitaire collective. M<sup>me</sup> Cousens souligne la nécessité d'améliorer encore la qualité des données, notamment leur ventilation, et de partager les informations régulièrement en vue de mettre en évidence les besoins, les vulnérabilités et les capacités d'adaptation de groupes particuliers. La délégation des États-Unis tient également à souligner l'importance du Plan d'action « Les droits avant tout » et insiste sur la nécessité de privilégier l'accès aux services de santé sexuelle et génésique des victimes de violences sexuelles.

40. Un élément important de la protection contre les violations graves des droits fondamentaux de la personne humaine et du droit humanitaire international consiste à assurer des services d'état civil et l'accès à ces services aux personnes déplacées, qui peuvent avoir perdu leurs papiers d'identité. La délégation des États-Unis appuie sans réserve la priorité accordée par le Secrétaire général au renforcement des actions en faveur d'une amélioration de l'aide aux personnes déplacées dans leur propre pays, notamment grâce à la mise en œuvre du Cadre conceptuel sur les solutions durables pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

41. L'innovation revêt un rôle critique; le système humanitaire doit toujours être à la recherche du meilleur modèle de fonctionnement pour l'acheminement de l'aide. Les organismes des Nations Unies et les autres acteurs humanitaires doivent intensifier les apports d'aide dans les contextes autres que les camps, notamment en facilitant l'accès aux services éducatifs et sanitaires existants au lieu de créer des écoles et des dispensaires parallèles. Ces

mesures contribueront également à combler le fossé entre les secours et le développement en impliquant dès le début un large éventail d'acteurs du développement.

42. Pour conclure, M<sup>me</sup> Cousens appelle toutes les parties se trouvant en République centrafricaine, en Somalie, en Syrie et au Soudan du Sud à garantir un accès humanitaire sans entrave à toutes les populations en détresse et exprime sa grande préoccupation face à l'augmentation en 2013 du nombre d'agents humanitaires ayant perdu la vie.

43. **M. Hahn** Choonghee (République de Corée) estime que, même au tout début d'une crise, il est nécessaire d'aller au-delà des mesures de sauvetage immédiates et de s'attacher à promouvoir l'appropriation nationale dans la perspective d'une transition durable des secours au développement. Pour que les acteurs humanitaires et les acteurs du développement puissent travailler ensemble, il faut renforcer le rôle des coordonnateurs humanitaires ou coordonnateurs résidents afin de faciliter la collaboration entre les groupes thématiques des Nations Unies. Moins de 4 % du total des engagements en matière humanitaire durant les 10 dernières années ont été consacrés à la prévention; il faut changer de paradigme et passer d'une approche centrée sur la réaction à une approche centrée sur la planification. Des efforts de prévention des catastrophes doivent être prévus dans le programme de développement pour l'après-2015.

44. Les violences qui secouent la République arabe syrienne se sont aggravées durant les mois qui ont suivi l'adoption de la résolution 2139 (2014) du Conseil de sécurité sur l'aide humanitaire à la Syrie, et l'absence de progrès sur le front politique implique que les efforts humanitaires ont dû être renforcés en utilisant tous les moyens d'acheminement, y compris l'assistance transfrontalière. M. Hahn exhorte toutes les parties au conflit à assurer à l'aide un accès rapide et sans entrave. Le Sommet mondial sur l'aide humanitaire qui se tiendra en 2016 sera l'occasion d'établir un programme permettant d'adapter l'action humanitaire aux nouveaux enjeux.

45. **M. Percaya** (Indonésie) fait savoir que sa délégation tient à réaffirmer le rôle primordial que doivent jouer les États dans l'initiative, l'organisation, la coordination et la mise en œuvre de l'aide humanitaire sur leur territoire. Mais lorsque la situation

sur le terrain exige des ressources et des capacités supplémentaires, l'aide internationale devient cruciale. Dans cette optique, les organismes des Nations Unies s'occupant des questions humanitaires doivent renforcer leurs capacités, les liens qui les unissent et la coordination avec les gouvernements des États concernés ainsi qu'avec tous les autres acteurs et parties prenantes, notamment sur le terrain. La prévention est aussi importante que l'atténuation. Le renforcement de la résilience et de la planification à long terme doit être considéré comme un investissement dans le développement.

46. La résolution 68/1 de l'Assemblée générale encourage le Conseil économique et social à jouer un rôle de premier plan dans le programme mondial. Le Conseil doit donc redoubler d'efforts pour établir un dialogue afin de répondre aux nouveaux problèmes humanitaires et améliorer l'efficacité, l'efficience et la responsabilisation de l'action humanitaire des Nations Unies. L'Indonésie se félicite de coprésider, avec le Japon, la Consultation régionale de l'Asie du Nord et du Sud-Est pour le Sommet mondial sur l'aide humanitaire.

47. **M. Örneus** (Suède) indique que sa délégation reste profondément préoccupée par la situation en République arabe syrienne, au Soudan du Sud et en République centrafricaine, mais qu'elle est aussi inquiète pour les populations vulnérables dans les crises oubliées. La Suède s'est beaucoup investie dans le processus de coordination par le biais du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et du Fonds central pour les interventions d'urgence et encourage d'autres donateurs à faire usage de la nouvelle procédure d'appel pour les crises prolongées.

48. M. Örneus se félicite de l'accent mis sur une nouvelle approche de la gestion du cycle de programmes dans le rapport du Secrétaire général. Une amélioration des évaluations préalables, en particulier, permettrait d'identifier les besoins spécifiques des divers segments de la population touchée, en fonction de l'âge, du sexe et du handicap.

49. La protection des personnes contre les sévices et la défense de leurs droits sont des éléments fondamentaux de l'action humanitaire fondée sur des principes. Il est inacceptable que l'aide humanitaire soit bloquée à des fins stratégiques ou que des agents humanitaires risquent leur vie pour aider ceux dans le besoin. Les acteurs humanitaires et les acteurs du

développement doivent cesser de travailler chacun de leur côté. Les préparatifs du Sommet mondial sur l'aide humanitaire doivent permettre de plus amples débats entre tous les acteurs concernés sur le système humanitaire international.

50. **M. Çevik** (Observateur de la Turquie) observe que le nombre et la gravité des catastrophes naturelles et des situations d'urgence complexes ont entraîné de nouveaux défis. Les crises qui se prolongent entraînent des déplacements de longue durée, aux conséquences affectant des régions entières. Par ailleurs, dans de nombreux États, de nouveaux acteurs et initiatives locales gagnent du terrain dans l'action humanitaire et un changement de paradigme est intervenu en faveur d'un développement des investissements dans la résilience, la gestion des risques et la préparation. Le premier Sommet mondial sur l'aide humanitaire qui aura lieu dans son pays en 2016 sera une étape importante dans la construction de liens entre les parties prenantes en vue d'améliorer l'efficacité du système humanitaire.

51. La Syrie est le théâtre de la pire crise du vingt et unième siècle. Plus d'un million de Syriens ont cherché refuge en Turquie et le Gouvernement turc pourvoit à leurs besoins pour un coût de 3 milliards de dollars des États-Unis jusqu'ici. Il est impératif que la communauté internationale mette pleinement en œuvre la résolution 2139 (2014) du Conseil de sécurité et garantisse aux personnes qui en ont besoin un accès à l'aide humanitaire sûr, rapide et sans entrave. Le Gouvernement turc a aussi fourni une aide humanitaire à l'Iraq suite à la bataille pour Mossoul et porté secours aux personnes déplacées des régions de Tal Afar et de Sinjar

52. Au niveau mondial, la Turquie a été le quatrième plus grand donateur public d'aide humanitaire en 2012, selon le Global Humanitarian Assistance Report et figure parmi les quelques pays qui ont augmenté leur aide humanitaire proportionnellement à leur taux de croissance économique. M. Çevik souligne combien il importe de reconnaître le lien entre l'aide humanitaire et l'aide au développement. La Turquie est en mesure de fournir une assistance efficace, rapide et à long terme, précisément parce qu'elle est impliquée dans l'aide humanitaire et l'aide au développement en même temps et qu'elle donne la priorité aux demandes et objectifs des pays dans le besoin.

53. **M. Ansari** (Observateur de la République islamique d'Iran) note que toutes les phases du cycle de programmes humanitaires doivent être menées avec la participation de tous et que la communauté concernée, au sein de laquelle sont équitablement représentés les femmes et les hommes de tous âges, y compris les personnes handicapées, doit participer au processus d'identification des besoins. Les pays à revenu intermédiaire ont pris en charge une plus grande part des interventions engagés en réponse à des crises. La République islamique d'Iran a fait montre de sa détermination à fournir une aide humanitaire conformément aux principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance. Une attention particulière doit être accordée à la souveraineté nationale, à l'intégrité territoriale et à l'unité nationale des États et l'accent doit être mis sur le rôle primordial de l'État concerné dans l'initiative, l'organisation, la coordination et la mise en œuvre de l'aide humanitaire.

54. La République islamique d'Iran a signé une déclaration conjointe de partenariat dans le domaine de l'aide humanitaire avec la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordonnatrice des secours d'urgence lors d'une visite de cette dernière dans le pays en septembre 2013. La République islamique d'Iran et le Bureau pour la coordination des affaires humanitaires sont sur le point de signer un plan d'action commun en vue d'établir une feuille de route sur l'avenir de l'aide humanitaire. M. Ansari appelle la communauté internationale à respecter pleinement les principes de souveraineté et d'appropriation nationales, qui sont des facteurs essentiels dans l'amélioration de l'aide humanitaire à tous les niveaux.

55. **M<sup>me</sup> Wang Hongbo** (Chine), soulignant que les catastrophes naturelles, les conflits armés et les différentes crises de ces dernières années ont aggravé la situation humanitaire mondiale, considère que la multiplicité des acteurs a rendu plus difficiles la coordination et la gestion de l'action humanitaire. La communauté internationale doit partager les données d'expérience, appliquer les nouvelles technologies et renforcer la coordination pour éradiquer les causes profondes des crises humanitaires. Cependant, la délégation chinoise tient à souligner que l'aide humanitaire fournie par le système des Nations Unies doit l'être conformément à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes, respecter la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale du pays bénéficiaire et se conformer à la fois au droit

international et à la législation nationale. La Chine s'oppose à l'instrumentalisation politique des questions humanitaires et à la militarisation de l'aide. En outre, les gouvernements des pays bénéficiaires et leurs populations doivent jouer un rôle central dans les efforts humanitaires. Plusieurs crises récentes ont été le résultat de conflits armés, déclenchés souvent par de graves problèmes économiques, sociaux et environnementaux associés à la pauvreté chronique et au sous-développement. Une coordination plus poussée est nécessaire afin de développer les activités de prévention des crises, de redressement et de réhabilitation aux fins du renforcement des capacités.

56. Outre l'utilisation croissante des technologies sans fil et de l'Internet dans les opérations de secours humanitaire, la Chine se félicite des efforts continus menés par les organismes des Nations Unies pour favoriser les innovations et l'utilisation des nouvelles technologies. Cependant, compte tenu de l'écart technologique grandissant entre pays développés et pays en développement, la communauté internationale doit fournir une assistance financière et technique pour s'assurer que la technologie est disponible au niveau local dans les pays en développement.

57. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires joue un rôle de coordination indispensable sur le terrain et prouve que le système humanitaire des Nations Unies fournit un appui d'autant plus efficace qu'il bénéficie de l'appui des gouvernements des pays bénéficiaires. Il convient donc de collaborer avec les autres parties prenantes pour engager un dialogue relatif aux lois et aux pratiques tout en tenant compte des spécificités de chaque crise, afin d'accroître l'efficacité de l'aide. La Chine se félicite du prochain Sommet mondial sur l'aide humanitaire et, étant donné l'importance qu'elle attache à la coopération internationale dans ce domaine, continuera de participer activement aux efforts d'aide humanitaire, de partager les données d'expérience et les technologies, de respecter les principes humanitaires internationaux et de soutenir le système des Nations Unies dans l'accomplissement de son mandat.

58. **M. Tobayakov** (Kazakhstan) fait observer que l'accueil à Almaty du Bureau régional de l'OCHA pour le Caucase et l'Asie centrale (ROCCA), couvrant huit pays dans une région exposée à des catastrophes naturelles et anthropiques dévastatrices, en plus des risques liés aux changements climatiques, à la hausse

des prix alimentaires et de l'énergie au niveau mondial et aux tensions ethniques, témoigne de l'appui de son pays aux efforts humanitaires régionaux et mondiaux. Le Kazakhstan a toujours soutenu les efforts visant à améliorer la prévention, les systèmes d'alerte rapide, la planification des interventions d'urgence et la réduction des risques de catastrophe par le biais du Centre régional de préparation et de réponse aux catastrophes, qui reçoit des directives en provenance du système des Nations Unies, des principaux partenaires régionaux, intergouvernementaux et internationaux et de la société civile. Le Kazakhstan a donc pu acquérir de l'expertise dans la mobilisation d'équipes de secours, la coordination d'interventions d'urgence, la gestion de l'information, les activités de plaidoyer, la mobilisation des ressources et le renforcement des capacités et a fourni, à son tour, un soutien spécialisé aux bureaux des Nations Unies et aux équipes de pays dans divers domaines.

59. Le Kazakhstan est le premier pays d'Asie centrale à avoir établi une plateforme nationale pour soutenir le fonctionnement du Fonds central pour les interventions d'urgence et est passé de la position de pays bénéficiaire de l'aide à celle de pays donateur. Il est le donateur le plus actif de la région, a aidé plusieurs pays victimes de catastrophes naturelles et a versé une contribution de 500 000 dollars des États-Unis au Trésor public de la Somalie sous les auspices de l'Organisation de la coopération islamique (OCI). Officiellement reconnu comme membre du Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage (INSARAG) en décembre 2011, le Kazakhstan est en train de finaliser la mise en place d'une agence d'État pour l'aide internationale au développement (KAZAID), qui prendrait en charge la promotion de projets de développement et la fourniture de l'aide humanitaire.

60. **M<sup>me</sup> Faizunnesa** (Bangladesh) souligne que son pays souscrit sans réserve au changement de paradigme en vertu duquel le renforcement de la résilience a remplacé les mesures d'urgence, mais est persuadé également que l'instauration de la confiance et la compréhension du contexte des pays et des collectivités touchés revêtent un rôle déterminant et doivent aussi être dûment pris en considération. Dans cette optique, l'aide humanitaire internationale doit continuer de se conformer à tous les principes fondamentaux établis dans la résolution 46/182. Même si agir sans tarder est indispensable à l'efficacité de

l'aide humanitaire, la souveraineté et l'intégrité territoriale des pays concernés doivent être dûment respectés, comme requis par la Charte. L'instrumentalisation politique des questions humanitaires doit être évitée

61. Tout au long du débat, les intervenants ont souligné l'effet néfaste de la pauvreté et du sous-développement sur l'efficacité de l'aide humanitaire. Le développement est le moyen le plus sûr de prévenir de nombreuses crises, y compris le déplacement de populations. Les acteurs humanitaires doivent donc tenir adéquatement compte de la dure réalité de la pauvreté afin d'améliorer l'efficacité de l'aide humanitaire. Il est impératif pour le système des Nations Unies et la communauté internationale de renforcer la coopération et la coordination entre les acteurs pour assurer une réponse humanitaire plus rapide, efficace et ciblée. Il n'y a pas d'autre option que de renforcer les capacités des autorités nationales et locales en vue d'atténuer les effets négatifs des crises humanitaires. De nombreux pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, font toujours face à de graves difficultés financières, contraintes technologiques et entraves au développement des capacités. La communauté internationale, tout en prenant en compte la situation nationale et les besoins réels des pays en développement victimes de catastrophes, doit accroître l'aide financière et technique et partager l'expertise, les technologies et les produits correspondants, afin d'accroître la capacité de gestion des risques de catastrophe. Il n'y a pas de règle unique pour renforcer la résilience : les vulnérabilités propres à chaque pays et les capacités d'adaptation sont des facteurs fondamentaux à prendre en considération.

62. L'attachement indéfectible et la contribution du Bangladesh aux efforts humanitaires mondiaux sont illustrés par la constance avec laquelle il se maintient dans le groupe des trois principaux pays fournisseurs de contingents pour les missions de maintien de la paix. Il a été particulièrement actif en Haïti et aux Philippines. Or, le Bangladesh est parmi les pays les plus touchés par les catastrophes naturelles et a été l'un des plus vulnérables face aux effets néfastes des changements climatiques. Dans toute la mesure du possible, il a fait siennes les idées et les pratiques internationales dans ses efforts de prévention des catastrophes, d'atténuation et de secours, a revu ses propres méthodes et a accumulé des enseignements. Il

continue de promouvoir la réduction des risques, la lutte contre la pauvreté et la sécurité sociale au moyen de divers programmes de filet de sécurité et de sécurité alimentaire qui protègent les plus vulnérables grâce à un système de cartographie de la pauvreté. Le Bangladesh reste déterminé à partager les données d'expérience et les pratiques les plus performantes avec la communauté internationale. Il salue la décision de tenir le Sommet mondial sur l'aide humanitaire et attend avec impatience de disposer de plus de détails sur ce Sommet et de participer à des séances d'information périodiques sur le sujet.

63. **M. Maric** (Serbie) rappelle que son gouvernement a déclaré l'état d'urgence au niveau national suite à de fortes pluies et à des inondations. Le directeur du quartier général de la gestion des situations d'urgence a demandé à tous les organismes locaux de rester en alerte et a décidé des ressources humaines et matérielles à déployer en fonction des besoins et de la situation de chaque municipalité. D'après les chiffres officiels, 32 000 personnes ont été évacuées, dont certains blessés, et 180 000 ont encore besoin d'une aide. Il est urgent de nettoyer les terres et de déblayer les glissements de terrain, qui ont endommagé l'infrastructure routière dans de nombreuses municipalités, rendant les routes impraticables, et ont détruit ou endommagé de nombreuses maisons près de la frontière avec la Bosnie-Herzégovine.

64. Le gouvernement a mis en place par décret un bureau d'assistance à la reconstruction, chargé de coordonner, de recevoir et de distribuer tous les apports d'aide humanitaire et autres et de superviser la coopération entre les autorités compétentes, les entreprises d'État et les institutions d'aide. Le Ministère de l'intérieur s'est engagé à mobiliser toutes les ressources disponibles pour contribuer à l'effort de redressement, mais il est devenu évident que les ressources et les capacités sont insuffisantes. Le Gouvernement serbe a donc demandé à plusieurs pays une aide humanitaire, notamment sous la forme d'équipes internationales de secours spécialisées dans les inondations et le pompage à grande capacité, détachées dans le cadre de mécanismes bilatéraux et multilatéraux. La Serbie a accepté une aide de divers types en provenance de 14 pays, du Mécanisme européen de protection civile et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. M. Maric

fait part de la sincère gratitude de son gouvernement pour l'aide apportée.

65. **M<sup>me</sup> Andelić** (Observatrice de la Bosnie-Herzégovine) réaffirme l'attachement sans faille de son pays aux principes de paix et d'entraide face aux nouveaux enjeux humanitaires, lourds de conséquences pour les civils du monde entier. Les principes d'humanité, de neutralité et d'indépendance doivent être respectés pour la fourniture d'une aide humanitaire dans les situations d'urgence complexes et les catastrophes naturelles. Il est également essentiel d'intégrer la problématique hommes-femmes dans l'aide humanitaire, en concentrant l'attention sur les besoins spécifiques des femmes, des filles, des garçons et des hommes, et de prendre en compte les besoins des populations touchées, y compris les personnes handicapées. Il faut trouver une parade aux menaces croissantes qui pèsent sur la sûreté et la sécurité des équipes et des convois d'aide humanitaire et, en particulier, à la spirale de décès survenus parmi le personnel humanitaire.

66. Compte tenu de l'importance de la croissance économique et du développement durable pour la prévention des catastrophes et la planification des secours, la période précédant le Sommet mondial sur l'aide humanitaire sera l'occasion pour tous les acteurs concernés de réfléchir à la façon dont la communauté internationale pourrait mieux répondre aux urgences humanitaires et empêcher qu'elles ne se reproduisent.

67. **M<sup>me</sup> Andelić** remercie, au nom de son pays, l'Organisation des Nations Unies pour l'aide rapide qu'elle lui a apportée et pour les liens de coopération qu'elle a tissés avec les institutions nationales suite à la pire catastrophe naturelle ayant frappé la Bosnie-Herzégovine depuis 120 ans. L'Organisation des Nations Unies et les autres partenaires multilatéraux ont coopéré avec les experts nationaux pour évaluer les dégâts des inondations et ils participeront activement à la fois au processus de reconstruction et de relèvement et à une conférence des donateurs qui se tiendra en juillet. Tous les États et organisations sont invités à prendre part à cette conférence. Maintenant que la phase d'aide d'urgence est terminée, la phase de reconstruction va commencer, la principale priorité étant de réparer les maisons endommagées ou complètement détruites avant l'hiver. On s'attachera également à venir en aide aux entreprises touchées de manière à préserver les emplois et à en créer de nouveaux dans les activités de reconstruction et de

redressement, la réparation des infrastructures routières ainsi que l'élimination adéquate des déchets, l'approvisionnement en eau et la remise en état des sols.

68. **M<sup>me</sup> Castillo del Aguila** (Guatemala) indique que sa délégation s'inquiète de l'augmentation spectaculaire du nombre de crises humanitaires appelant une action urgente de la communauté internationale. Qu'elles fassent suite à un conflit ou à une catastrophe naturelle, ces crises touchent des millions de personnes et ont contraint la communauté internationale à réévaluer l'efficacité et la rapidité de ses interventions d'urgence. La délégation guatémaltèque souligne donc l'importance des préparatifs du Sommet mondial sur l'aide humanitaire et des discussions consacrées aux rôles que les acteurs humanitaires et les communautés touchées doivent jouer. Le Guatemala se félicite des consultations régionales se tenant à cet égard et participera activement aux discussions régionales des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, qui auront lieu en 2015.

69. Il importe de continuer à améliorer l'accès à l'information et à la technologie à la fois des populations touchées et du personnel d'intervention en cas de catastrophe. Des données ventilées par sexe, âge et handicap faciliteront l'adoption des bonnes décisions en matière humanitaire ainsi que la satisfaction des besoins spécifiques des femmes, des hommes et des enfants. En outre, comme les crises et les conflits récents l'ont montré, leurs multiples causes profondes doivent être éliminées et des efforts plus soutenus doivent être faits pour prévenir le recrutement d'enfants soldats et les violences sexistes. Les conséquences régionales des crises doivent également être prises en compte et une meilleure coordination avec les organisations régionales compétentes s'impose. Pour lutter contre les violences dont sont victimes les femmes et les filles, un objectif prioritaire de sa politique nationale, le Guatemala met en œuvre des mesures concrètes, comme l'adoption d'une loi contre le féminicide ainsi que la création de tribunaux spécialisés et d'un secrétariat se consacrant aux violences sexuelles et à l'exploitation et au trafic d'êtres humains.

70. Tous les apports d'aide humanitaire doivent répondre aux principes d'humanité, d'impartialité et d'indépendance. Les pays touchés par des crises doivent offrir un accès sans entrave aux travailleurs

humanitaires et veiller à ce que les crises ni ne mettent en danger la vie ni ne violent les droits de leurs citoyens. Il est regrettable que les écoles, les hôpitaux et autres structures communautaires qui assurent l'accès à des services essentiels continuent d'être détruits dans certaines régions.

71. Les catastrophes naturelles, les changements climatiques et la dégradation de l'environnement résultant de l'urbanisation rapide posent plusieurs problèmes au Guatemala. M<sup>me</sup> Castillo del Aguila fait part de la gratitude de son pays pour l'appui soutenu reçu de l'Organisation des Nations Unies après les récentes tempêtes tropicales et la crise alimentaire auxquelles le pays a dû faire face.

72. M<sup>me</sup> Struyf (Observatrice des Pays-Bas), réitérant le ferme soutien de son pays au travail de la Coordinatrice des secours d'urgence et de son Bureau, considère que malgré l'efficacité croissante du système humanitaire international, beaucoup d'autres améliorations sont possibles, notamment grâce à la mise en œuvre des principaux aspects du programme de transformation du Comité permanent interorganisations, y compris un renforcement du leadership humanitaire, l'amélioration de la coordination et la responsabilisation des populations touchées.

73. La coopération entre tous les organismes des Nations Unies et les autres organisations d'aide afin de coordonner l'aide humanitaire est plus importante que jamais face au nombre croissant de crises humanitaires qui ont éclaté en 2014 et à leur gravité. Alors qu'en 2013, l'attention et les fonds ont été en grande partie concentrés sur la crise syrienne, le système humanitaire doit maintenant répondre à des crises de niveau 3 en République centrafricaine et au Soudan du Sud, ainsi qu'à des situations d'urgence humanitaire de plus en plus graves ailleurs en Afrique et en Iraq. Les Pays-Bas exhortent toutes les parties à des conflits à accorder un accès sans entrave à la population touchée et à garder à l'esprit que tout refus arbitraire d'accès constitue une violation du droit international humanitaire.

74. La délégation néerlandaise espère que le Sommet mondial sur l'aide humanitaire permettra de rendre le système humanitaire véritablement plus inclusif, responsable et efficace, tout en consolidant les principes humanitaires fondamentaux d'impartialité, d'indépendance et de neutralité.

75. M<sup>me</sup> Ribeiro (Brésil) constate que la distinction entre les questions d'aide humanitaire et les questions de sécurité est souvent restée floue, d'où la nécessité d'une analyse attentive des thèmes qui doivent se voir accorder un caractère prioritaire dans le programme d'action humanitaire. C'est une grave erreur de penser que, faute d'une solution politique, la crise en République arabe syrienne doit être résolue par l'usage de la force. La militarisation continue du conflit ne fait qu'engendrer plus de violence, d'instabilité et de souffrance et, étant donné que les populations les plus vulnérables dans les conflits sont des civils non armés, il importe de se demander si la militarisation contribue bien à sauver des vies ou aggrave la situation. Le Brésil a contribué, par le biais des organismes des Nations Unies, à des initiatives humanitaires en République arabe syrienne et dans les pays voisins – notamment en faisant des dons de vivres et de grandes quantités de médicaments et en fournissant des financements – et reste fermement déterminé à participer de manière constructive aux sept domaines prioritaires identifiés.

76. Conformément au principe de répartition de la charge, le Brésil a versé une contribution de 3 millions de dollars au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) aux fins du renforcement des institutions s'occupant de l'aide aux réfugiés au Brésil. Il a également conclu un accord en vue de faire don de milliers de tonnes de vivres produites au Brésil à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Tout un ensemble de problèmes humanitaires frappent d'autres régions. En Amérique latine, la crise humanitaire en Haïti a des répercussions régionales : le choléra menace le développement régional, car il se propage au-delà des frontières haïtiennes, et les pays recherchent une solution collective pour sauvegarder les droits et les conditions de vie des réfugiés et des migrants haïtiens.

77. Le programme d'action humanitaire couvre également d'autres thèmes rarement abordés, mais très importants, comme l'utilisation de drones. L'Organisation des Nations Unies doit réfléchir aux problèmes complexes que soulèvent l'utilisation de ces engins et leur déploiement extraterritorial par quelques pays, le plus souvent en violation de la souveraineté de l'espace aérien et pas nécessairement dans des zones de guerre. De nombreux éléments doivent être soigneusement pris en considération, comme la

responsabilité, la transparence, les nombreuses victimes civiles et le fait que les drones constituent un instrument d'action unilatéral qui soumet les cibles à une forme quasi absolue de vulnérabilité asymétrique.

78. En tant qu'ardent défenseur de l'appropriation de politiques de renforcement de la résilience orientées vers le développement, le Brésil attend avec impatience le Sommet mondial sur l'aide humanitaire et espère que les discussions qui se tiendront avant et pendant le Sommet permettront de consolider ces politiques dans le système des Nations Unies. Plusieurs politiques sociales de renforcement de la résilience mises en œuvre avec succès au cours de la dernière décennie ont en fait façonné les initiatives durables de coopération humanitaire qu'il a engagées, notamment un programme public d'achat de vivres en Afrique et des programmes d'alimentation scolaire en Haïti. Ces initiatives ont donné les moyens aux pays et aux partenaires de se préparer aux crises alimentaires et agricoles et d'y répondre et ont appuyé les efforts faits pour relier les actions à court et moyen terme pour la réhabilitation des communautés vulnérables. La réponse humanitaire à la crise du Sahel en 2013, par exemple, a permis d'éviter une crise majeure de sécurité alimentaire en encourageant des solutions locales et en fournissant une assistance monétaire chaque fois que possible pour soutenir les marchés locaux..

79. Conscient qu'une aide humanitaire mal conçue ou mal exécutée risque en fait de nuire à la résilience en générant des dépendances et en affaiblissant les fournisseurs, les marchés et les structures communautaires au niveau local, le Brésil est prêt à collaborer avec les autres États Membres et les organismes intéressés pour une montée en puissance de ces politiques dans le contexte humanitaire, car il s'agit de solutions durables et propices à l'autonomie.

80. **M. Alsharrah** (Koweït) est d'avis que l'aide humanitaire doit être fournie à toutes les personnes dans le besoin, sans considération de leur religion, de leur nationalité, de leur sexe ou de leur race. Pour être efficace, la réponse aux besoins humanitaires exige des conditions de sécurité et de stabilité politique et l'arrêt des conflits qui épuisent les ressources et ont des retombées dans les États voisins.

81. Le Koweït a accueilli deux conférences de donateurs pour les secours humanitaires en République arabe syrienne et a promis de verser 800 millions de

dollars des États-Unis pour alléger les souffrances du peuple syrien frère. M. Alsharrah souligne la nécessité de soutenir les efforts menés au niveau international pour trouver une solution juste et globale au conflit arabo-israélien et rétablir les droits légitimes du peuple palestinien. La coordination entre les parties donatrices étant essentielle, il appelle les pays développés à honorer leurs engagements en matière d'aide humanitaire.

82. **M. Bonamy** (Observateur du Comité international de la Croix-Rouge (CICR)), notant l'augmentation significative du nombre de personnes déplacées dans leur propre pays partout dans le monde au cours des deux dernières décennies et la difficulté croissante qu'ont les travailleurs humanitaires pour aider efficacement les personnes qui en ont le plus besoin, souligne que la capacité du CICR de fournir une aide humanitaire à toutes les victimes des conflits armés est mise à l'épreuve. Malgré des progrès sur les plans législatifs et opérationnels, l'aide humanitaire reste largement inaccessible pour des millions de personnes déplacées qui ne reçoivent que peu ou pas de protection ou d'assistance. Souvent abandonnées à elles-mêmes, manquant d'eau et de nourriture et contraintes à des déplacements dangereux à la recherche de sécurité, elles sont plus exposées aux attaques, à l'exploitation et à diverses pratiques abusives.

83. Les gouvernements doivent empêcher et résoudre les conflits armés de manière plus efficace et améliorer la protection des populations civiles afin d'endiguer le flot de personnes déplacées. Dans cette optique, il leur faut mieux se conformer au droit international humanitaire; les organismes humanitaires ne peuvent jouer à cet égard qu'un rôle subsidiaire. Si la responsabilité première du respect du droit humanitaire incombe aux parties à un conflit, c'est aux États qu'il appartient de veiller au respect des Conventions de Genève.

84. Pour remplir efficacement son mandat, le CICR doit être en contact direct avec toutes les victimes afin de comprendre les besoins humanitaires et opérationnels spécifiques et il doit établir un dialogue constructif et confidentiel avec les groupes armés et les autorités concernées de façon à leur faire part des préoccupations et des recommandations humanitaires et améliorer la situation des personnes vulnérables. Les travailleurs humanitaires nationaux et internationaux se voient trop souvent refuser l'accès aux personnes les

plus à risque, en raison soit d'une absence de sécurité soit d'un manque d'autorisation. Pourtant, ils s'emploient en général à faire connaître leurs réalisations et le nombre de bénéficiaires, et à minimiser leurs lacunes et leurs limites, créant ainsi un sentiment de normalité alors qu'en réalité ils font face à des situations inacceptables. Les agents humanitaires doivent être plus ouverts concernant ces manquements et les facteurs qui les motivent. Ils doivent aussi réfléchir attentivement à la question de savoir si tous les efforts ont été faits pour surmonter les obstacles, dont l'instrumentalisation politique de l'action humanitaire du fait des liens avec des programmes politiques ou militaires. Compte tenu de la polarisation actuelle des événements, le CICR est convaincu qu'une action humanitaire fondée sur les principes de neutralité et d'indépendance et d'impartialité est la meilleure option.

85. **M. Jilani** (Observateur de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR)) rappelle que, depuis 150 ans, la FICR reste fidèle à sa mission. Les enjeux auxquels est actuellement confrontée l'action humanitaire sont notamment une augmentation des catastrophes provoquées par des phénomènes naturels et des situations d'urgence sanitaires, le non-respect persistant des règles du droit international humanitaire, les obstacles à l'accès aux soins de santé dans de nombreux pays et les difficultés que rencontrent les acteurs humanitaires pour atteindre dans certains contextes les personnes dans le besoin. Un récent rapport du Bureau de la coordination des affaires humanitaires met en évidence un faisceau de nouvelles tendances mondiales qui se traduisent par une augmentation du risque de crises majeures, dont la portée et la complexité ne cessent de progresser. Il montre aussi que les crises touchent plus de personnes, plus souvent et pour plus longtemps et que la durée des interventions humanitaires s'est également accrue. Le renforcement de la résilience des communautés exige des approches à long terme et exhaustives ainsi qu'une coopération véritable dans tous les secteurs et entre toutes les parties prenantes. Établir un lien entre les secours et le développement appelle un décloisonnement sectoriel et l'intégration de la gestion des risques de catastrophe et de la résilience dans le programme de développement pour l'après-2015.

86. Ces 20 dernières années, des catastrophes naturelles ont frappé 4,4 milliards de personnes,

emporté 1,3 million de vies humaines et causé 2 milliards de dollars de pertes économiques. Semant la mort et la destruction de manière disproportionnée parmi les personnes pauvres et marginalisées, les catastrophes – qui auraient pu être évitées – sont devenues l'une des principales menaces pour le développement durable au niveau mondial. Les choix et les décisions des individus, des communautés et des nations ont eu un impact significatif sur la possibilité pour un risque naturel de se transformer, ou pas, en une catastrophe.

87. Au cours d'une réunion organisée parallèlement au débat en cours, la FICR et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) lanceront un rapport sur les législations et réglementations en vigueur pour réduire les risques de catastrophe. Ce rapport, étude comparative la plus large jamais réalisée sur le sujet et couvrant les législations de quelque 31 pays, conclut que la réduction des risques de catastrophe est considérée comme une priorité et intégrée dans la législation de certains pays, mais que la priorité qui lui est donnée dans les systèmes juridiques de nombreux autres pays pourrait être renforcée. En outre, les principales difficultés de mise en œuvre subsistent – les communautés ne sont pas suffisamment informées, engagées ou financées pour prendre une part active à la réduction des risques et les mesures visant à dissuader l'adoption de comportements à risque, en particulier en matière de construction et d'utilisation des terres, sont rarement mises en œuvre.

88. **M<sup>me</sup> Borgman** (Observatrice de l'Organisation internationale des migrations (OIM)) fait savoir que son organisation continue de fournir une assistance essentielle aux populations déplacées dont la survie est menacée partout dans le monde, en travaillant en étroite coordination avec les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les organisations non-gouvernementales (ONG) et d'autres partenaires pour aider ceux qui en ont le plus besoin. Le principe essentiel de l'aide humanitaire est que ce sont les populations touchées qui déterminent la forme des interventions. Il faut veiller à ne pas laisser les procédés et les systèmes prendre trop de place et faire perdre de vue cet objectif commun. Les efforts d'aide humanitaire doivent toujours être conçus pour répondre aux besoins et non pour se conformer à un mandat. Faire en sorte que le bien-être des personnes contraintes de se déplacer reste au centre des

préoccupations revêt la plus haute importance pour l'OIM.

89. Deuxièmement, les interventions humanitaires engagées suite à des crises ayant déclenché des flux migratoires souvent complexes et à grande échelle doivent prendre en compte les besoins spécifiques des migrants, quelle que soit leur situation. Les situations d'urgence récentes ont démontré la vulnérabilité des personnes qui passent d'un pays à l'autre et de celles qui sont bloquées ou n'ont pas les moyens de partir. Les migrations forcées exposent les individus à des situations très complexes et à des risques accrus, alors même qu'ils sont déjà vulnérables. Troisièmement, la collaboration doit constituer un aspect fondamental de l'action humanitaire. Compte tenu du caractère multidimensionnel des migrations, des partenariats solides et cohérents peuvent contribuer à apporter des réponses efficaces et novatrices respectant les principes humanitaires.

90. Afin d'accroître la résilience des populations, il est indispensable d'associer l'action humanitaire et le développement. Les parties prenantes doivent œuvrer de concert pour assurer une transition sans heurt des opérations de secours aux activités de développement et pour mener à bien les préparatifs nécessaires sur ces deux fronts. M<sup>me</sup> Borgman souligne à nouveau combien il importe de maintenir une approche centrée sur la personne humaine et de donner à tous les partenaires les moyens de travailler ensemble. Tous ceux impliqués dans la fourniture d'une aide humanitaire d'urgence doivent continuer à contribuer aux solutions de développement à long terme.

91. En tant qu'organisme voué à servir et à protéger les individus en temps de crise, en particulier les plus vulnérables d'entre eux, l'OIM soutient pleinement le prochain Sommet mondial sur l'aide humanitaire aux niveaux national, régional et mondial ainsi que son objectif global d'améliorer l'efficacité et l'efficacité du système humanitaire.

92. M<sup>me</sup> **Haque** (Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)) considère que le Sommet mondial sur l'aide humanitaire sera une occasion unique de réfléchir aux moyens de faire face aux nombreux défis de l'avenir. L'UNICEF participe au processus préparatoire du Sommet et espère que des résultats clairs pourront être obtenus pour améliorer la protection et l'assistance dans le cadre des efforts de redressement. Dans les observations qu'elle a

présentées en conclusion de la table ronde sur la réponse aux besoins des personnes se trouvant dans des situations d'urgence complexes, M<sup>me</sup> Haque a souligné que, dans ces situations, ce sont les enfants qui sont victimes des violations les plus graves et que la communauté internationale doit faire de la protection des femmes et des enfants la pièce maîtresse de son engagement humanitaire.

93. La protection de l'enfance a également été examinée lors d'un événement parallèle financé par l'UNICEF et d'autres partenaires. Alors même que des enfants sont séparés de leur famille, recrutés par des groupes armés ou soumis à des violences sexuelles dans des pays comme la République centrafricaine, le Soudan du Sud et la Syrie, la protection de l'enfance est sous-financée. Selon une étude du Groupe de travail mondial sur la protection de l'enfance, en 2013, il n'a été répondu qu'à 8 % des appels de ressources lancés au niveau mondial pour la protection des enfants se trouvant dans des situations d'urgence. Compte tenu des difficultés rencontrées pour établir des dispositifs de protection de l'enfance une fois que des conflits ont éclaté, des politiques et des procédures de prévention plus solides doivent être mises en place d'urgence.

94. L'UNICEF s'emploie actuellement à mettre en évidence les moyens de rationaliser ses systèmes de préparation et d'intervention humanitaires afin de tirer le plus possible parti des ressources et des capacités nationales, en prêtant une plus grande attention au contexte local, en restant à l'écoute des personnes touchées – notamment les jeunes – et en facilitant leur participation aux actions humanitaires, ce qui devrait permettre d'améliorer la transparence et la responsabilité. Malgré l'enjeu que cela représente pour une grande organisation de respecter cet engagement de responsabilité à l'égard des populations touchées, l'UNICEF est déterminée à ne pas se laisser découragée. M<sup>me</sup> Haque souligne la nécessité de faire en sorte que le système ne soit pas mû uniquement par ses propres méthodes, outils et procédures établies, mais réponde plutôt à la volonté d'atteindre partout les personnes les plus vulnérables. Il faut faire davantage, en travaillant différemment et avec un ensemble plus large d'acteurs, pour s'assurer que les besoins des enfants se trouvant dans des situations de catastrophe et d'urgence complexes partout dans le monde sont satisfaits et que leurs droits sont protégés.

95. M<sup>me</sup> **Tzima** (Grèce), prenant la parole dans l'exercice du droit de réponse et en relation avec la

déclaration prononcée par le représentant de la Serbie, rappelle au Conseil que, conformément à la résolution 817 (1993) du Conseil de sécurité et à la résolution 47/225 de l'Assemblée générale, l'ex-République yougoslave de Macédoine sera ainsi provisoirement dénommée à toutes fins utiles au sein de l'Organisation des Nations Unies, en attendant le règlement du différend qui est survenu à propos du nom de l'État. M<sup>me</sup> Tzima demande donc à tous les États d'utiliser le nom correct du pays, conformément aux résolutions mentionnées ci-dessus et à la pratique du Conseil.

*Projet de résolution sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies (E/2014/L.18)*

96. **Le Président** appelle l'attention sur le projet de résolution E/2014/L.18, intitulé « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies », qu'il présente à l'issue de consultations officieuses.

97. **M. Gustafik** (Secrétaire du Conseil), prenant la parole en vertu de l'article 31 du règlement intérieur du Conseil économique et social, indique que, conformément à la demande figurant au paragraphe 39 du projet de résolution, tous les aspects du Sommet mondial sur l'aide humanitaire, y compris sa date, sa structure, son organisation et sa portée, doivent encore être déterminés. En conséquence, faute de connaître les modalités de la réunion, il n'est pas encore possible d'estimer les incidences potentielles sur les coûts des réunions et la documentation. Une fois qu'il sera décidé des modalités, de la structure et de l'organisation de la réunion, le Secrétaire général présentera les coûts correspondants, conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale. En conséquence, l'adoption du projet de résolution E/2014/L.18 n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

98. *Le projet de résolution E/2012/L.11 est adopté.*

**Discours de clôture de la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence**

99. **M<sup>me</sup> Amos** (Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence), remerciant les nombreux intervenants,

modérateurs et participants pour leurs analyses et recommandations, note le nombre record de réunions et événements parallèles, notamment la foire-exposition humanitaire qui a été l'occasion de visionner des films et de prendre connaissance de photos et autres présentations montrant la façon dont les personnes en situation de crise répondent à leurs propres besoins. Chaque année, toujours plus d'intérêt et d'importance sont accordés au débat en tant que cadre de l'examen des défis auxquels la communauté humanitaire est confrontée. Plusieurs messages essentiels se sont dégagés des échanges de vues : la table ronde sur l'efficacité de l'aide humanitaire a reconnu qu'un changement dans les méthodes de travail est nécessaire pour faire face aux besoins grandissants des personnes en situation de crise. Les participants ont également discuté de la question des investissements supplémentaires requis pour s'attaquer aux risques sous-jacents des crises et de l'effort collectif à mener par les parties prenantes pour placer l'être humain au centre des préoccupations.

100. L'importance des acteurs locaux a également été un thème essentiel de la table ronde sur les besoins des individus en situations d'urgence complexes et les moyens d'y répondre. Si les participants ont mis l'accent sur la nécessité de modifier les modèles d'acheminement de l'aide et d'améliorer collectivement les efforts de plaidoyer pour s'assurer que toutes les parties à un conflit respectent leurs obligations en vertu du droit international humanitaire et du droit de l'homme, ils ont aussi souligné les limites de l'action humanitaire. Des investissements plus importants dans la prévention des conflits et dans la recherche de solutions politiques sont nécessaires dans l'intérêt des personnes touchées.

101. Au cours des réunions parallèles, de nombreux aspects ont été débattus, allant de l'utilisation stratégique du Fonds central pour les interventions d'urgence à la façon d'améliorer les interventions dans les milieux urbains et de renforcer la protection des personnes victimes de crises, et les partenariats de tous types – y compris ceux avec le secteur privé et la diaspora – ont été passés en revue. Les participants ont examiné la nécessité d'un nouveau modèle de fonctionnement, fondé sur la gestion collective des risques, et ont considéré qu'il importait de s'assurer que les plus vulnérables bénéficient du programme pour l'après-2015, du cadre de réduction des risques de catastrophe et du Sommet mondial sur l'aide

humanitaire. Tous ces échanges de vue ont permis de progresser vers l'objectif final d'une plus grande inclusivité et d'une meilleure coordination, afin d'agir ensemble et de façon plus efficace.

102. M<sup>me</sup> Amos félicite les États Membres d'avoir adopté par consensus la résolution présentée ainsi que des progrès qui ont été réalisés. Elle salue tout particulièrement la nouvelle analyse du caractère prolongé des déplacements et de la nécessité de redoubler d'efforts pour répondre aux besoins des personnes déplacées par les conflits et les catastrophes. L'augmentation spectaculaire du nombre de personnes déplacées et une durée moyenne de déplacement de 17 ans constituent une problématique que ni les États Membres ni les organisations humanitaires ne peuvent ignorer. Il faut mieux faire. Le Secrétaire général a souligné dans son rapport combien il importe que les États Membres et les organisations humanitaires et de développement s'emploient à remédier aux causes profondes des crises par le biais des plans nationaux de développement. Cette recommandation importante, qui est entérinée dans la résolution, doit être traduite en action.

103. Les défis à relever pour répondre aux besoins des personnes, en particulier les enfants et les femmes, victimes de violences et de brutalités, ont aussi été passés en revue lors du débat. Onze millions de personnes se trouvant dans le besoin en République arabe syrienne, la situation en Iraq déstabilisant encore plus une région déjà fragilisée, un risque de famine menaçant aujourd'hui des millions d'individus au Soudan du Sud et des besoins humanitaires étant encore non satisfaits en République centrafricaine, au Mali et ailleurs, la communauté internationale a réaffirmé à plusieurs reprises sa volonté de mettre fin à ces situations inacceptables, mais son aptitude à persuader les gouvernements et les groupes armés de cesser les violences et de promouvoir la paix est limitée. L'aide humanitaire n'est pas une solution à toutes les crises. M<sup>me</sup> Amos espère que tous les États Membres continueront à assumer la responsabilité qui est la leur de protéger véritablement leur population.

104. En outre, les besoins humanitaires ne cessent d'augmenter sous l'effet de catastrophes naturelles et de la pauvreté chronique. L'insécurité alimentaire dans la Corne de l'Afrique s'accroît et la situation pourrait être aggravée par un fort effet El Niño. Des centaines de milliers d'enfants dans le Sahel meurent chaque année de causes évitables. Il est essentiel de privilégier

la prévention et d'agir rapidement dès que des signes d'alerte rapide sont donnés. En outre, la saison des ouragans et des typhons – qui chaque année menacent des millions de personnes dans les Caraïbes et la région Asie-Pacifique – n'a pas encore commencé. Compte tenu des besoins croissants et des importantes lacunes de financement, les déficits sont considérables. Comme de nombreux intervenants l'ont signalé ces derniers jours, les discussions sur le programme de développement pour l'après-2015, le cadre pour la réduction des risques de catastrophe pour l'après 2015 et le Sommet mondial sur l'aide humanitaire offrent une occasion unique de réfléchir aux meilleurs moyens de réformer les méthodes de travail afin de maximiser l'efficacité, d'accroître la résilience des communautés et de mieux protéger les populations touchées par une crise. M<sup>me</sup> Amos espère que cette réflexion se poursuivra.

#### **Déclaration finale du Président**

105. **Le Président** remercie les États Membres, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, les institutions spécialisées des Nations Unies, la société civile et le secteur privé pour leur contribution au débat et la réaffirmation de leur attachement au rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la fourniture en temps opportun et de façon coordonnée d'une aide humanitaire efficace à des millions de personnes dans le besoin. La résolution qui vient d'être adoptée reflète une analyse différente des déplacements et de la protection des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays ainsi que de la nécessité d'un renforcement des capacités. Elle souligne également la nécessité de prévenir les violences sexuelles et sexistes dans les situations d'urgence humanitaire, de mener des enquêtes à leur sujet et de punir leurs auteurs ainsi que l'importance d'une meilleure interaction et coordination entre les parties prenantes, d'une promotion systématique des innovations grâce à des investissements dans la recherche et le développement et d'un leadership national en faveur du développement des capacités de préparation et de planification à l'intérieur des pays eux-mêmes.

106. Les tables rondes, qui ont donné l'occasion aux experts de présenter leurs analyses et aux États Membres, aux organisations humanitaires, aux organisations régionales, à la société civile et aux personnes touchées par la crise d'exprimer leurs points de vue, ont été enrichissantes et ont favorisé une

meilleure compréhension de la façon d'améliorer l'aide humanitaire à terme. Les thèmes des deux tables rondes de haut niveau ont été les lignes de force qui ont inspiré l'ensemble des 26 événements officiels parallèles organisés sur un large éventail de questions humanitaires importantes, notamment la coordination humanitaire entre civils et militaires, la protection des civils et des enfants, l'interopérabilité, l'amélioration de principes de l'acheminement de l'aide face aux déplacements de populations, les transferts monétaires et les filets de sécurité sociale. Deux autres réunions parallèles auront lieu le même jour et plusieurs discussions sur des sujets intéressant les affaires humanitaires auront lieu le lendemain même après la clôture officielle du débat.

#### **Clôture du débat**

107. Après l'échange habituels de félicitations et de remerciements, le Président prononce la clôture du débat du Conseil économique et social consacré aux affaires humanitaires.

*La séance est levée à 18 h 15.*